

**Click to prove
you're human**



Interet pel 2025

© pict rider - stock.adobe.com Le plan d'épargne logement (PEL) est un produit d'épargne bancaire qui permet de placer son argent, à un taux fixé à la souscription, pendant une phase de 4 à 10 ans. Sous conditions, il donne également accès à un prêt pour financer un achat immobilier à un taux d'intérêt connu d'avance. Mise à jour : le taux de remuneration pour les PEL ouverts en 2025 a été publié au Journal Officiel du 18 décembre 2024. Il est de 1,75% à compter du 1er janvier (contre 2,25% auparavant). Sommaire Qu'est-ce qu'un plan d'épargne logement ? Un plan d'épargne logement est un compte d'épargne réglementé, comme le livret A ou le livret épargne populaire, c'est-à-dire disposant d'un régime fiscal spécifique. Néanmoins, contrairement aux autres produits réglementés, ses règles sont régies par le Code de la construction et de l'habitation, et non par le Code monétaire et financier. Son nom lui-même en indique la raison : le PEL est destiné à favoriser la construction et l'amélioration d'habitations, puisqu'il permet d'obtenir un prêt pour financer ce type d'opérations, appelé le prêt épargne logement. Ce plan est réservé aux personnes physiques, mineures ou majeures. Il n'est pas possible de détenir plus d'un PEL, à l'exception du cas où un détenteur en reçoit un autre en héritage. Par ailleurs, si un épargnant détient un CEL (compte épargne logement) et un PEL, ces deux produits doivent être ouverts à un établissement Corum Origin . Dernier rendement : 6,02 % Iroko Zen . Dernier rendement : 8,53 % Misericordia Sélection . Dernier rendement : 11,16 % Le plan d'épargne logement est un produit avec de nombreuses règles qui appartiennent à un code réglementaire très strict. Quelles obligations concernent les versements ? Comme pour tous les livrets réglementés, le taux d'épargne logement n'est pas fixe mais fluctue au cours du temps. Cependant, il existe des limites légales concernant la durée de détention du produit. En effet, son détenteur doit rester au moins 5 ans sur le produit. Quelles obligations concernent la durée de détention ? La loi pose une seconde exigence s'agissant de la régularité de l'utilisation : le détenteur d'épargne à effectuer des versements réguliers, et à la choix entre des échéances mensuelles (45 euros minimum), trimestrielles (135 euros minimum) ou semestrielles (270 euros minimum). En cas de non-respect de ces règles, la banque peut résilier le plan de plein droit. Dès lors, une personne qui n'a versé versé que 500 euros sur une année, ou qui a versé versé 600 euros, mais en une seule fois, risque la résiliation de son PEL. En revanche, un épargnant, engagé à verser chaque mois 50 euros, pour un total annuel de 600 euros, qui aurait effectué deux versements de 30 euros, mais se serait rattrapé avec un virement de 90 euros pour atteindre l'objectif annuel, ne verrait pas remise en cause la validité de son PEL. Quel est le plafond du PEL ? Le plafond du plan d'épargne logement, c'est-à-dire le montant maximum que l'on peut verser depuis, est fixé à 61 200 euros. Ce montant peut être dépassez par la capitalisation des intérêts. Quelles obligations sur la durée de détention ? Lorsqu'il ouvre un plan d'épargne logement, l'épargnant s'engage à le garder (et à l'alimenter, comme expliqué précédemment) pendant au moins 4 ans. Cette durée, appellée l'échéance contractuelle, est précisée sur le contrat de souscription avec la banque. Après ces 4 ans, le PEL peut être prorogé, d'année en année, jusqu'à une durée maximale de 10 ans. Si le PEL est dépassé par la capitalisation des intérêts pendant encore 5 ans, les droits à prêts sont alors perdus. Pour les PEL ouverts jusqu'au 28 février 2011, cette phase d'attente n'est pas limitée par la réglementation et les personnes peuvent conserver leurs plans. Les PEL ouverts à compter du 1er mars 2011 ont une durée de vie maximale de 15 ans (10 ans d'épargne + 5 ans de « phase d'attente »). Le taux d'intérêt est fixé à la souscription du plan d'épargne logement et reste en vigueur pour toute la durée de vie du produit. En revanche, ce taux varie en fonction de la date d'ouverture. A compter du 1er janvier 2025, il est de 1,75%. En 2024, il était de 2,25% et en 2023 de 2%. A noter que, contrairement aux livrets réglementés pour lesquels la loi impose un calcul des intérêts par quinzaine, il n'existe rien de tel pour le PEL. Vous trouverez donc les 2 modes de calcul suivant les échéances bancaires : intérêts calculés au jour le jour ou intérêts calculés par quinzaine. Depuis 2011, la Banque de France peut réviser chaque année le taux du PEL en fonction d'une formule mathématique intégrant les taux Swap à 2, 5 et 10 ans : Taux de rémunération = 70% taux swap à 5 ans + 30% (taux swap à 10 ans - taux swap à 2 ans) La publication de ce nouveau taux qui ne peut être inférieur au précédent. Cependant, en cas de circonstances exceptionnelles, le ministère de l'Économie peut déroger à cette règle de fixation. DébutFinTaux de rémunération du PEL Taux du Prêt PEL.01/07/198515/05/19867,50 % (114,45 % 16/05/19866/02/19946,00 % (116,32 % 07/02/199422/01/19975,25 % (115,54 % 23/01/19978/06/19984,25 % (114,80 % 09/06/199825/06/1994,00 % (114,60 % 26/07/19930/06/20003,60 % (114,31 % 01/07/200031/07/20034,50 % (114,97 % 01/08/20032/02/20112,50 % 20,40 % 01/02/20113/01/20152,50 % (214,20 % 01/02/20163/07/20161,50 % 2,70 % 01/08/20163/12/2021,00 % 2,20 % 01/01/20233/12/2022,00 % 3,20 % 01/01/20243/12/2024,25 % 45,45 % A partir du 1er janvier 2025, 7,5 % 2,95 % Voir aussi le graphique des taux de l'épargne réglementée.(1) Pour ces générations de plan d'épargne logement, le taux de rémunération intégrera la prime d'Etat. Ce n'est qu'à compter du 12 décembre 2002 que le versement de la prime a été conditionné à la réalisation d'un prêt épargne logement.(2) Il n'y a pas de changement de rémunération pour les PEL ouverts à partir du 1er avril 2003 et jusqu'au 31 janvier 2015, sauf la réglementation applicable est différente à compter du 1er mars 2011, notamment la révision du taux d'intérêt chaque année. Pour ceux ouverts à compter du 1er janvier 2012 (première fois que l'on appliquait la nouvelle méthode de calcul pour le taux d'intérêt), le taux de rémunération du PEL reste inchangé à 2,50%, le taux plancher. Au 31 décembre 2023, le nombre de PEL ouverts en France était de 9,9 millions, comme le précise le rapport annuel sur l'épargne réglementée de la Banque de France. Cela représente une chute de 12 % par rapport à l'année précédente (la baisse avait déjà été de 8 % entre 2011 et 2022). Seulement un Français sur sept détient actuellement un Plan Epargne Logement. L'encours total du PEL est placé sur 125 milliards d'euros à fin 2023 (11% sur un an). 39% de cet encours total est placé sur les 13% de PEL ayant dépassé le plafond légal de 61 200 euros. L'encours moyen du PEL est de 8 879 euros. Concernant les taux et de rémunération du PEL, 23% des épargnantes bénéficient d'un taux inférieur ou égal à 2%, tandis que 12% d'entre elles se voient appliquer un rendement supérieur ou égal à 5,25%. Répartition des PEL par taux de rémunération applicable © Banque de France Comment fonctionnent les versements ? L'échéance contractuelle. Les cotisations sociales et la clôture du plan d'épargne logement. Toutefois, selon la date de début de la période de versement, les effets ne sont pas les mêmes : Avant 2 ans : les intérêts sont perdus, mais la rémunération au taux convenu dans le contrat en alternance à la fermeture du PEL avant ses 2 ans, il est possible de demander à son banquier de transformer un plan d'épargne logement en compte épargne logement. Cette opération aura pour conséquence de recalculer les intérêts au taux du CEL en vigueur (généralement un taux plus faible que celui du PEL) et de générer des droits à prêts CEL en remplacement des droits à prêts PEL. La transformation peut se faire sur un CEL existant ou sur un CEL ouvert pour l'occasion. Cependant, ce transfert est réalisé dans la limite du plafond de 15 300 euros applicable au solde du CEL, l'éventuelle différence étant alors versée sur un compte courant. Le cas échéant, il peut être malin de vider le CEL existant avant la transformation d'un PEL en CEL. Quelle est la fiscalité du PEL ? Depuis 2018, les intérêts issus d'un plan d'épargne logement sont soumis à la flat tax, aussi appelé prélevement forfaitaire unique, de 30%, comprenant l'impôt sur le revenu et les prélevements sociaux. Les cotisations sociales (tax global de 17,2% en vigueur depuis le 1er janvier 2018) sont prélevées lors de l'inscription en compte des intérêts de l'année (le 31 décembre) et lors de la fermeture du plan. Quant à l'impôt sur le revenu, la banque préleve une cotisation fiscale forfaitaire de 12,8% (sauf cas particulier de dispense) lors du versement des intérêts (capitalisation annuelle ou clôture du compte). Le contribuable peut par la suite opter dans sa déclaration d'impôt pour une imposition au barème progressif. Les PEL ouverts à partir du 1er janvier 2025, 7,5 % 2,95 % Voir aussi le graphique des taux de l'épargne réglementée.(1) Pour ces générations de plan d'épargne logement, le taux de rémunération intégrera la prime d'Etat. Ce n'est qu'à compter du 12 décembre 2002 que le versement de la prime a été conditionné à la réalisation d'un prêt épargne logement.(2) Il n'y a pas de changement de rémunération pour les PEL ouverts à partir du 1er avril 2003 et jusqu'au 31 janvier 2015, sauf la réglementation applicable est différente à compter du 1er mars 2011, notamment la révision du taux d'intérêt chaque année. Pour ceux ouverts à compter du 1er janvier 2012 (première fois que l'on appliquait la nouvelle méthode de calcul pour le taux d'intérêt), le taux de rémunération du PEL reste inchangé à 2,50%, le taux plancher. Au 31 décembre 2023, le nombre de PEL ouverts en France était de 9,9 millions, comme le précise le rapport annuel sur l'épargne réglementée de la Banque de France. Cela représente une chute de 12 % par rapport à l'année précédente (la baisse avait déjà été de 8 % entre 2011 et 2022). Seulement un Français sur sept détient actuellement un Plan Epargne Logement. L'encours total du PEL est placé sur 125 milliards d'euros à fin 2023 (11% sur un an). 39% de cet encours total est placé sur les 13% de PEL ayant dépassé le plafond légal de 61 200 euros. L'encours moyen du PEL est de 8 879 euros. Concernant les taux et de rémunération du PEL, 23% des épargnantes bénéficient d'un taux inférieur ou égal à 2%, tandis que 12% d'entre elles se voient appliquer un rendement supérieur ou égal à 5,25%. Répartition des PEL par taux de rémunération applicable © Banque de France Comment fonctionnent les versements ? L'échéance contractuelle. Les cotisations sociales et la clôture du plan d'épargne logement. Toutefois, selon la date de début de la période de versement, les effets ne sont pas les mêmes : Avant 2 ans : les intérêts sont perdus, mais la rémunération au taux convenu dans le contrat en alternance à la fermeture du PEL avant ses 2 ans, il est possible de demander à son banquier de transformer un plan d'épargne logement en compte épargne logement. Cette opération aura pour conséquence de recalculer les intérêts au taux du CEL en vigueur (généralement un taux plus faible que celui du PEL) et de générer des droits à prêts CEL en remplacement des droits à prêts PEL. La transformation peut se faire sur un CEL existant ou sur un CEL ouvert pour l'occasion. Cependant, ce transfert est réalisé dans la limite du plafond de 15 300 euros applicable au solde du CEL, l'éventuelle différence étant alors versée sur un compte courant. Le cas échéant, il peut être malin de vider le CEL existant avant la transformation d'un PEL en CEL. Quelle est la fiscalité du PEL ? Depuis 2018, les intérêts issus d'un plan d'épargne logement sont soumis à la flat tax, aussi appelé prélevement forfaitaire unique, de 30%, comprenant l'impôt sur le revenu et les prélevements sociaux. Les cotisations sociales (tax global de 17,2% en vigueur depuis le 1er janvier 2018) sont prélevées lors de l'inscription en compte des intérêts de l'année (le 31 décembre) et lors de la fermeture du plan. Quant à l'impôt sur le revenu, la banque préleve une cotisation fiscale forfaitaire de 12,8% (sauf cas particulier de dispense) lors du versement des intérêts (capitalisation annuelle ou clôture du compte). Le contribuable peut par la suite opter dans sa déclaration d'impôt pour une imposition au barème progressif. Les PEL ouverts à partir du 1er janvier 2025, 7,5 % 2,95 % Voir aussi le graphique des taux de l'épargne réglementée.(1) Pour ces générations de plan d'épargne logement, le taux de rémunération intégrera la prime d'Etat. Ce n'est qu'à compter du 12 décembre 2002 que le versement de la prime a été conditionné à la réalisation d'un prêt épargne logement.(2) Il n'y a pas de changement de rémunération pour les PEL ouverts à partir du 1er avril 2003 et jusqu'au 31 janvier 2015, sauf la réglementation applicable est différente à compter du 1er mars 2011, notamment la révision du taux d'intérêt chaque année. Pour ceux ouverts à compter du 1er janvier 2012 (première fois que l'on appliquait la nouvelle méthode de calcul pour le taux d'intérêt), le taux de rémunération du PEL reste inchangé à 2,50%, le taux plancher. Au 31 décembre 2023, le nombre de PEL ouverts en France était de 9,9 millions, comme le précise le rapport annuel sur l'épargne réglementée de la Banque de France. Cela représente une chute de 12 % par rapport à l'année précédente (la baisse avait déjà été de 8 % entre 2011 et 2022). Seulement un Français sur sept détient actuellement un Plan Epargne Logement. L'encours total du PEL est placé sur 125 milliards d'euros à fin 2023 (11% sur un an). 39% de cet encours total est placé sur les 13% de PEL ayant dépassé le plafond légal de 61 200 euros. L'encours moyen du PEL est de 8 879 euros. Concernant les taux et de rémunération du PEL, 23% des épargnantes bénéficient d'un taux inférieur ou égal à 2%, tandis que 12% d'entre elles se voient appliquer un rendement supérieur ou égal à 5,25%. Répartition des PEL par taux de rémunération applicable © Banque de France Comment fonctionnent les versements ? L'échéance contractuelle. Les cotisations sociales et la clôture du plan d'épargne logement. Toutefois, selon la date de début de la période de versement, les effets ne sont pas les mêmes : Avant 2 ans : les intérêts sont perdus, mais la rémunération au taux convenu dans le contrat en alternance à la fermeture du PEL avant ses 2 ans, il est possible de demander à son banquier de transformer un plan d'épargne logement en compte épargne logement. Cette opération aura pour conséquence de recalculer les intérêts au taux du CEL en vigueur (généralement un taux plus faible que celui du PEL) et de générer des droits à prêts CEL en remplacement des droits à prêts PEL. La transformation peut se faire sur un CEL existant ou sur un CEL ouvert pour l'occasion. Cependant, ce transfert est réalisé dans la limite du plafond de 15 300 euros applicable au solde du CEL, l'éventuelle différence étant alors versée sur un compte courant. Le cas échéant, il peut être malin de vider le CEL existant avant la transformation d'un PEL en CEL. Quelle est la fiscalité du PEL ? Depuis 2018, les intérêts issus d'un plan d'épargne logement sont soumis à la flat tax, aussi appelé prélevement forfaitaire unique, de 30%, comprenant l'impôt sur le revenu et les prélevements sociaux. Les cotisations sociales (tax global de 17,2% en vigueur depuis le 1er janvier 2018) sont prélevées lors de l'inscription en compte des intérêts de l'année (le 31 décembre) et lors de la fermeture du plan. Quant à l'impôt sur le revenu, la banque préleve une cotisation fiscale forfaitaire de 12,8% (sauf cas particulier de dispense) lors du versement des intérêts (capitalisation annuelle ou clôture du compte). Le contribuable peut par la suite opter dans sa déclaration d'impôt pour une imposition au barème progressif. Les PEL ouverts à partir du 1er janvier 2025, 7,5 % 2,95 % Voir aussi le graphique des taux de l'épargne réglementée.(1) Pour ces générations de plan d'épargne logement, le taux de rémunération intégrera la prime d'Etat. Ce n'est qu'à compter du 12 décembre 2002 que le versement de la prime a été conditionné à la réalisation d'un prêt épargne logement.(2) Il n'y a pas de changement de rémunération pour les PEL ouverts à partir du 1er avril 2003 et jusqu'au 31 janvier 2015, sauf la réglementation applicable est différente à compter du 1er mars 2011, notamment la révision du taux d'intérêt chaque année. Pour ceux ouverts à compter du 1er janvier 2012 (première fois que l'on appliquait la nouvelle méthode de calcul pour le taux d'intérêt), le taux de rémunération du PEL reste inchangé à 2,50%, le taux plancher. Au 31 décembre 2023, le nombre de PEL ouverts en France était de 9,9 millions, comme le précise le rapport annuel sur l'épargne réglementée de la Banque de France. Cela représente une chute de 12 % par rapport à l'année précédente (la baisse avait déjà été de 8 % entre 2011 et 2022). Seulement un Français sur sept détient actuellement un Plan Epargne Logement. L'encours total du PEL est placé sur 125 milliards d'euros à fin 2023 (11% sur un an). 39% de cet encours total est placé sur les 13% de PEL ayant dépassé le plafond légal de 61 200 euros. L'encours moyen du PEL est de 8 879 euros. Concernant les taux et de rémunération du PEL, 23% des épargnantes bénéficient d'un taux inférieur ou égal à 2%, tandis que 12% d'entre elles se voient appliquer un rendement supérieur ou égal à 5,25%. Répartition des PEL par taux de rémunération applicable © Banque de France Comment fonctionnent les versements ? L'échéance contractuelle. Les cotisations sociales et la clôture du plan d'épargne logement. Toutefois, selon la date de début de la période de versement, les effets ne sont pas les mêmes : Avant 2 ans : les intérêts sont perdus, mais la rémunération au taux convenu dans le contrat en alternance à la fermeture du PEL avant ses 2 ans, il est possible de demander à son banquier de transformer un plan d'épargne logement en compte épargne logement. Cette opération aura pour conséquence de recalculer les intérêts au taux du CEL en vigueur (généralement un taux plus faible que celui du PEL) et de générer des droits à prêts CEL en remplacement des droits à prêts PEL. La transformation peut se faire sur un CEL existant ou sur un CEL ouvert pour l'occasion. Cependant, ce transfert est réalisé dans la limite du plafond de 15 300 euros applicable au solde du CEL, l'éventuelle différence étant alors versée sur un compte courant. Le cas échéant, il peut être malin de vider le CEL existant avant la transformation d'un PEL en CEL. Quelle est la fiscalité du PEL ? Depuis 2018, les intérêts issus d'un plan d'épargne logement sont soumis à la flat tax, aussi appelé prélevement forfaitaire unique, de 30%, comprenant l'impôt sur le revenu et les prélevements sociaux. Les cotisations sociales (tax global de 17,2% en vigueur depuis le 1er janvier 2018) sont prélevées lors de l'inscription en compte des intérêts de l'année (le 31 décembre) et lors de la fermeture du plan. Quant à l'impôt sur le revenu, la banque préleve une cotisation fiscale forfaitaire de 12,8% (sauf cas particulier de dispense) lors du versement des intérêts (capitalisation annuelle ou clôture du compte). Le contribuable peut par la suite opter dans sa déclaration d'impôt pour une imposition au barème progressif. Les PEL ouverts à partir du 1er janvier 2025, 7,5 % 2,95 % Voir aussi le graphique des taux de l'épargne réglementée.(1) Pour ces générations de plan d'épargne logement, le taux de rémunération intégrera la prime d'Etat. Ce n'est qu'à compter du 12 décembre 2002 que le versement de la prime a été conditionné à la réalisation d'un prêt épargne logement.(2) Il n'y a pas de changement de rémunération pour les PEL ouverts à partir du 1er avril 2003 et jusqu'au 31 janvier 2015, sauf la réglementation applicable est différente à compter du 1er mars 2011, notamment la révision du taux d'intérêt chaque année. Pour ceux ouverts à compter du 1er janvier 2012 (première fois que l'on appliquait la nouvelle méthode de calcul pour le taux d'intérêt), le taux de rémunération du PEL reste inchangé à 2,50%, le taux plancher. Au 31 décembre 2023, le nombre de PEL ouverts en France était de 9,9 millions, comme le précise le rapport annuel sur l'épargne réglementée de la Banque de France. Cela représente une chute de 12 % par rapport à l'année précédente (la baisse avait déjà été de 8 % entre 2011 et 2022). Seulement un Français sur sept détient actuellement un Plan Epargne Logement. L'encours total du PEL est placé sur 125 milliards d'euros à fin 2023 (11% sur un an). 39% de cet encours total est placé sur les 13% de PEL ayant dépassé le plafond légal de 61 200 euros. L'encours moyen du PEL est de 8 879 euros. Concernant les taux et de rémunération du PEL, 23% des épargnantes bénéficient d'un taux inférieur ou égal à 2%, tandis que 12% d'entre elles se voient appliquer un rendement supérieur ou égal à 5,25%. Répartition des PEL par taux de rémunération applicable © Banque de France Comment fonctionnent les versements ? L'échéance contractuelle. Les cotisations sociales et la clôture du plan d'épargne logement. Toutefois, selon la date de début de la période de versement, les effets ne sont pas les mêmes : Avant 2 ans : les intérêts sont perdus, mais la rémunération au taux convenu dans le contrat en alternance à la fermeture du PEL avant ses 2 ans, il est possible de demander à son banquier de transformer un plan d'épargne logement en compte épargne logement. Cette opération aura pour conséquence de recalculer les intérêts au taux du CEL en vigueur (généralement un taux plus faible que celui du PEL) et de générer des droits à prêts CEL en remplacement des droits à prêts PEL. La transformation peut se faire sur un CEL existant ou sur un CEL ouvert pour l'occasion. Cependant, ce transfert est réalisé dans la limite du plafond de 15 300 euros applicable au solde du CEL, l'éventuelle différence étant alors versée sur un compte courant. Le cas échéant, il peut être malin de vider le CEL existant avant la transformation d'un PEL en CEL. Quelle est la fiscalité du PEL ? Depuis 2018, les intérêts issus d'un plan d'épargne logement sont soumis à la flat tax, aussi appelé prélevement forfaitaire unique, de 30%, comprenant l'impôt sur le revenu et les prélevements sociaux. Les cotisations sociales (tax global de 17,2% en vigueur depuis le 1er janvier 2018) sont prélevées lors de l'inscription en compte des intérêts de l'année (le 31 décembre) et lors de la fermeture du plan. Quant à l'impôt sur le revenu, la banque préleve une cotisation fiscale forfaitaire de 12,8% (sauf cas particulier de dispense) lors du versement des intérêts (capitalisation annuelle ou clôture du compte). Le contribuable peut par la suite opter dans sa déclaration d'impôt pour une imposition au barème progressif. Les PEL ouverts à partir du 1er janvier 2025, 7,5 % 2,95 % Voir aussi le graphique des taux de l'épargne réglementée.(1) Pour ces générations de plan d'épargne logement, le taux de rémunération intégrera la prime d'Etat. Ce n'est qu'à compter du 12 décembre 2002 que le versement de la prime a été conditionné à la réalisation d'un prêt épargne logement.(2) Il n'y a pas de changement de rémunération pour les PEL ouverts à partir du 1er avril 2003 et jusqu'au 31 janvier 2015, sauf la réglementation applicable est différente à compter du 1er mars 2011, notamment la révision du taux d'intérêt chaque année. Pour ceux ouverts à compter du 1er janvier 2012 (première fois que l'on appliquait la nouvelle méthode de calcul pour le taux d'intérêt), le taux de rémunération du PEL reste inchangé à 2,50%, le taux plancher. Au